

Protection et gestion participative des écosystèmes forestiers du RIF, Maroc

par **Youssef Melhaoui**

Directeur du projet GEF-RIF, Ministère des eaux et forêts, Maroc

RÉSUMÉ

Pour tenter d'enrayer le processus de déforestation de la région RIFaine à la fois rapide et complexe (défrichements, ébranchage, prélèvement de bois de feu et bois de chauffage, incendie, etc.), le Ministère des eaux et forêts avec l'appui financier et technique de la Commission européenne, a démarré un projet pilote et expérimental au niveau de deux massifs forestiers identifiés comme les plus sensibles et les plus représentatifs.

Ce projet vise la résolution simultanée de problèmes techniques, institutionnels, juridiques et participatifs qui constituent actuellement les freins à la mise en œuvre d'une gestion rationnelle et concertée des espaces forestiers du RIF.

L'application de l'approche «massif» basée sur l'organisation des usagers en commissions locales des forêts, comités de massifs et associations de développement local, la concertation entre les différents partenaires et la participation à la gestion rationnelle des ressources forestières et au développement de la zone péri-forestière, a permis l'obtention des principaux résultats suivants:

- affirmation d'une approche forestière participative et concertée spécifique au RIF;
- émergence de nouvelles instances collectives de concertation;
- ouverture au dialogue et rétablissement progressif d'une confiance vis-à-vis des structures administratives;
- stabilité du domaine forestier d'une manière générale et respect des limites forestières par les usagers;
- réduction de la pression sur la forêt en matière de prélèvement de bois de feu et bois de chauffage (diffusion des fours améliorés semi-collectifs et création de dépôts de gaz);
- amélioration des conditions de vie des populations et en particulier de la femme (désenclavement, eau potable, alphabétisation).

Les principaux acquis de cette expérience ont motivé le Ministère des eaux et forêts et l'Union européenne à financer à partir de 2001 deux projets de développement rural intégrés dans le RIF: le Meda Chefchaouen et le Meda Gestion des ressources forestières.



Le RIF Marocain

Formant la barrière montagneuse du nord du Maroc, le massif RIFain, qui s'étend sur une superficie de 20 000 km² et abrite une population estimée à 1 000 000 d'habitants, possède des caractères et des particularismes écologiques, bioclimatiques physiques et humains très forts qui le distinguent de tous les autres massifs marocains.

Les forêts RIFaines (600 000 hectares) ont un intérêt écologique, biologique et forestier, tant au niveau national qu'international, par la diversité forestière et l'importance des espèces forestières qu'elles recèlent (plus de 2 000 espèces). Ces forêts ont également des fonctions socio-économiques très importantes au niveau des populations riveraines.

Malgré les atouts et les potentialités importantes, le RIF connaît une problématique très complexe (désengagement de l'Etat, enclavement, pauvreté, dégradation des ressources naturelles).

Afin de réduire la pression sur les écosystèmes forestiers, suite à l'échec d'une politique de gestion du domaine forestier purement répressive, le Ministère des eaux et forêts a mis en place, depuis 1999, le Plan forestier national (PFN) qui vise la conservation et la gestion rationnelle des espaces forestiers à travers la mise en œuvre d'une approche participative spécifique aux forêts marocaines.

Problématique spécifique aux forêts du RIF

Les écosystèmes forestiers RIFains connaissent actuellement une situation de plus en plus critique sous l'effet des pressions anthropozoogènes. Ces pressions ont provoqué le recul des peuplements forestiers ainsi que la diminution de leur densité aussi bien au niveau spatial que temporel. Ces pressions sont le résultat de l'augmentation de la population dans une région montagneuse et la rareté des terres à vocation agricole.

L'absence d'activités autres qu'une agriculture de subsistance et un élevage extensif peu productif incite la population à entreprendre des coupes et des défrichements anarchiques des zones boisées,

provoquant ainsi une destruction inévitable et irréversible des sols.

A toutes ces contraintes s'ajoutent:

- le développement de la culture de cannabis;
- la non-épuraton de la situation foncière sur l'ensemble des massifs forestiers;
- l'inadaptation des modes et structures de gestion du patrimoine forestier;
- l'inexistence d'une énergie de substitution au bois.

Tous ces facteurs accentuent le phénomène de déforestation.

Les facteurs directs de la dégradation des écosystèmes forestiers du RIF sont:

Coupes de bois de feu et de bois de chauffage

Ces coupes sont entreprises d'une manière anarchique par la population riveraine à des fins domestiques, pour satisfaire ses besoins en bois de feu et bois de chauffage, source principale d'énergie. Ces prélèvements sont estimés à 8 tonnes/foyer/an pour le bois de feu et 30 m³/foyer/an pour le bois de chauffage.

Coupe de bois d'œuvre

Cette coupe est pratiquée illicitement pour commercialiser les produits et réaliser ainsi une plus-value.

Les défrichements

Défrichements pour l'extension des cultures de céréales

L'espace vital familial se réduit suite à l'accroissement de la population, ce qui pousse les paysans à défricher la forêt pour étendre leurs terrains de culture.

Défrichements pour la culture du cannabis

Responsable de l'avancée spectaculaire du front de déforestation, la culture de cannabis a éradiqué la majorité des chênaies du RIF et s'attaque actuellement au couvert végétal de haute altitude. La rapidité d'avancée de ce front de déforestation s'explique par le fait que la culture de cannabis est une culture itinérante qui a besoin de bons sols et de beaucoup de soins. Lorsque les sols s'épuisent (*au bout de 2 à 3 ans environ*), l'agriculteur se déplace et défriche de nouvelles terres en forêt.

Depuis 1980, 21 000 hectares environ ont été défrichés dans la province de Chefchaouen, soit une superficie moyenne de 1 500 hectares par an. Dans la même province, 1 055 hectares de forêts ont été défrichés en 1994, ce qui a engendré l'établissement de 1 151 contraventions par les agents forestiers.



Pâturage en forêt

Depuis plusieurs années, et particulièrement avec le développement du Kif, l'élevage a beaucoup régressé à cause de sa faible rentabilité, d'où une diminution importante de la pression du cheptel sur les formations forestières. Cette situation a favorisé l'installation d'une régénération naturelle spectaculaire au sein des cédraies RIFaines.

Les incendies

Les incendies sont très fréquents dans le RIF central, principalement au cours de la période estivale. Les causes principales de ces incendies sont liées aux activités humaines (*défrichements, carbonisation, collecte de miel*, etc.).

Dans la province de Chefchaouen, 4 400 hectares de forêts ont été incendiés depuis 1980, soit une moyenne de 300 hectares/an. Au cours de l'année 1994, 45 incendies de forêts ont été détectés provoquant ainsi la destruction de 1 700 hectares de forêts environ. Ces facteurs directs de déforestation provoquent une perte de biodiversité, une réduction des espaces forestiers d'intérêt écologique et forestier et un impact important sur le milieu par l'érosion des sols.

En conclusion, si les formations forestières du RIF central ne couvrent que 330 000 hectares environ, soit 38 pour cent sur les deux provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceima, toutefois encore diversifiées et de qualité (cédraie, subéraie, pinède, sapinière, zeenaie, tauzaie, callitraie, etc.). Cependant, cette biodiversité est aujourd'hui fortement menacée par l'ampleur des défrichements, d'où la nécessité et l'urgence d'intervenir pour préserver les écosystèmes forestiers du RIF.

Approche et activités du project GEF-RIF

Financement et objectifs du projet

Partant de cette problématique, la Communauté européenne contribue, sur les ressources du budget communautaire, par subvention au financement d'un projet qui vise la préservation des écosystèmes forestiers du RIF. C'est ainsi qu'une étude de base a été lancée en 1993 pour l'identification des sites d'intérêt écologique et/ou biologique et forestier (voir tableau 1) puis l'établissement d'un programme physique et financier d'intervention.

Ainsi, 14 sites ont été retenus dans le RIF central pour faire l'objet d'une approche participative des ressources naturelles pouvant prétendre au financement européen de la ligne B7-5040. Ces 14 sites regroupent la totalité de la diversité des formations végétales du RIF et couvrent une superficie approximative de 102 000 hectares, soit 31 pour cent de la totalité des forêts résiduelles des 3 provinces du RIF (Chefchaouen, Al Hoceima et Taounate).

Suite à cette étude, une convention de financement pour la protection des forêts du RIF a été conclue entre le Royaume du Maroc et la Communauté européenne le 21/09/1994 pour une durée de trois ans subdivisée en deux phases de 18 mois chacune. Après expiration de la première phase, une deuxième tranche pourra être engagée par la Communauté européenne en fonction de l'évolution de la mise en œuvre du projet et des résultats de la mission d'évaluation prévue à la fin de la première année du projet.

TABLEAU 1 • Sites d'intérêt écologique, biologique et forestier du RIF, Maroc

PROVINCE	SUPERFICIE TOTALE (ha)	SUPERFICIE FORESTIÈRE (ha)	NOMBRE DE SITES D'INTÉRÊT IDENTIFIÉS	SUPERFICIE DES SITES IDENTIFIÉS (ha)	SITES RETENUS	SUPERFICIE DES SITES RETENUS (ha)	%
Al Hoceima	332 000	120 000	6	43 700	5	42 000	41
Taounate	561 000	39 000	4	19 000	3	18 400	18
Chefchaouen	435 000	170 000	7	53 500	6	41 500	41
Total	1 328 000	329 000	17	116 200	14	101 900	100

L'appui de la Communauté européenne a été limité dans un premier temps à un projet pilote qui correspond à une application concrète des programmes liés au secteur forestier sur deux sites identifiés comme les plus sensibles et les plus représentatifs (le massif de Tanghaya-Kourt et le massif de Bab-Berred dans la Province de Chefchaouen), ainsi qu'à la recherche d'un modèle de développement harmonieux en périphérie des massifs forestiers.

Les principaux objectifs du présent projet peuvent être résumés comme suit:

- arrêt du processus de dégradation du capital forestier et protection – réhabilitation des écosystèmes forestiers sensibles menacés;
- participation de la population à une gestion rationnelle des ressources naturelles résiduelles permettant d'améliorer ses conditions de vie.

Phase 1 du projet GEF-RIF

Du fait de la complexité des problèmes à résoudre, des types d'interventions à mettre en œuvre et des différents niveaux d'intervention, le projet s'est articulé en deux composantes relativement indépendantes en termes de gestion technique et financière.

Composante 1

Cette composante intitulée «appui institutionnel au secteur forestier» comprendra quatre études réalisées à l'échelle du RIF permettant de clarifier le statut et les perspectives de gestion des forêts du RIF, d'améliorer les procédures de délimitation et de préciser la vocation des espaces forestiers du RIF.

Ces études ont concerné les aspects suivants:

1. étude et recherche des modalités de traitement juridico-foncier particulier des forêts du RIF;
2. élaboration d'un schéma directeur d'aménagement des forêts du RIF;
3. élaboration d'un programme énergétique global à l'échelle du RIF;
4. développement des filières et valorisation des ressources naturelles.



Composante 2

Cette composante intitulée «aménagement des massifs et valorisation» comprend la mise en œuvre d'un projet autonome (sur le plan financier, technique et administratif) sur deux massifs forestiers pilotes de la province de Chefchaouen (Bab-Berred: 7 000 hectares et Tanghaya-Kourt: 13 000 hectares) et a consisté en une série d'actions concrètes avec la participation des populations riveraines.

Aménagement forestier:

- appui à la délimitation sur le terrain;
- élaboration d'un plan d'aménagement concerté et d'un plan de gestion des usages au niveau de chaque massif;
- réalisation des opérations sylvicoles;
- reboisement;
- tranchées pare-feu.

Programme bois-énergie:

- plan d'approvisionnement en bois de feu et bois de chauffage;
- Étude de conception d'équipement pour des économies d'énergie;
- construction et diffusion de fours collectifs et de foyers améliorés;
- création de dépôts de bois et de gaz.

Programme éco-développement:

- enquête socio-économique;
- sensibilisation et formation technique;
- plantation fruitière et développement de l'arboriculture;
- les filières de diversification;
- intensification des systèmes d'élevage.

Infrastructure:

- construction et amélioration de pistes de désenclavement;
- adduction d'eau potable;
- PMH.

Phase 2 du projet GEF-RIF

Suite aux recommandations de la mission d'évaluation de la première tranche du projet, le financement d'une deuxième tranche du projet «GEF-RIF» a été accordé par la Commission européenne pour une durée de deux ans à partir de juin 1998.

Cette deuxième tranche a comme objectifs spécifiques de mettre en place simultanément au

niveau national et au niveau local, les conditions et les actions précises visant à garantir une protection et une gestion rationnelle des écosystèmes forestiers du RIF.

Composante 1 **«appui technique et institutionnel»**

L'élaboration et la mise à la disposition de l'Administration des eaux et forêts des outils (juridiques, techniques, stratégiques et institutionnels) nécessaires pour appliquer les mesures indispensables à la protection des écosystèmes forestiers du RIF (et régler les problèmes fonciers, forestiers et juridiques posés par le défrichement, la délimitation et l'exploitation des forêts).

Composante 2 **«aménagement des massifs et valorisation»**

Le test dans trois massifs forestiers pilotes d'un paquet de mesures (juridiques, foncières, techniques, sociales, organisationnelles) correspondant à une application concrète de la stratégie globale («l'approche massif») et à la recherche de modèles de développement harmonieux en périphérie des massifs forestiers identifiés comme les plus sensibles et les plus représentatifs dans la province de Chefchaouen.

Le projet est axé sur:

- une plus forte intégration du projet aux structures forestières afin de mieux vulgariser l'approche et les résultats (faire passer progressivement les acquis);
- le renforcement et la vulgarisation des actions de stabilisation du domaine forestier (en matière d'approche sur la délimitation et l'aménagement participatif);
- la poursuite des expériences «massifs» démarrées dans la province de Chefchaouen et leur extension à un massif «parc naturel» proche (Talassemtane);
- le renforcement et la poursuite des expérimentations et des initiatives lancées sur la valorisation des ressources forestières du RIF;
- la consolidation des instances organisationnelles de représentation de la population autour des massifs (associations, groupements d'usagers, coopératives, etc.);
- la poursuite des partenariats et des actions engagées.

Quatre résultats sont attendus des objectifs spécifiques, à savoir:

- le lancement de l'application concrète (*réglementaire, stratégique, technique et pratique*) par le Ministère des eaux et forêts des recommandations (*mesures, outils et solutions*) issues des études institutionnelles de la composante 1 de la 1^{ère} tranche;
- la poursuite de «l'approche massif» engagée sur les deux massifs pilotes de la province de Chefchaouen (*Bab-Berred et Tanghaya-Kourt*);
- le lancement d'une approche similaire au niveau d'un troisième massif de la province de Chefchaouen (*Talassemtane*);
- la poursuite et le renforcement d'un pôle de compétences et d'expériences sur l'aménagement des forêts RIFaines et la valorisation des produits forestiers divers.

Les principales activités entreprises au cours de cette deuxième tranche sont:

- la poursuite des travaux de délimitation et de bornage des forêts et la consolidation du foncier en forêt (homologation) et hors forêt (immatriculation des terres privées);
- la mise en application de plans de gestion des usages avec les riverains des forêts;
- les actions éco-développement à impact direct et indirect sur la préservation des forêts (amélioration de l'élevage et des systèmes de production, désenclavement, bois-énergie, amélioration des conditions de vie);
- la promotion et la consolidation de structures organisationnelles locales et collectives;
- la réalisation de sessions de formation et de documents pédagogiques (manuels, guides, instructions) à caractère technique et réglementaire, pour les agents de l'administration;
- la poursuite d'expérimentations et la promotion d'initiatives sur la valorisation des forêts et des ressources naturelles du RIF (plantes aromatiques, apiculture, champignon, liège, artisanat, bruyère, éco-tourisme, etc.).

Instances de suivi et de coordination

Conformément aux conditions spécifiques de mise en œuvre prévues dans la convention de financement, l'Administration des eaux et forêts et de la conservation des sols a mis en place, avant le démarrage du projet, un Comité national de suivi et de coordination ainsi qu'un Comité provincial de suivi du projet.

Approche organisationnelle et participative du projet

Approche organisationnelle des usagers

Partant de l'approche globale adoptée par le projet qui repose sur l'organisation des populations usagères et leur participation à une gestion rationnelle des ressources forestières, le projet a suivi une démarche progressive afin de constituer des structures légales de concertation responsables et efficaces et d'impliquer ces instances dans un processus de développement durable.

C'est ainsi qu'au niveau de chaque massif forestier, un comité de massif a été constitué en vue de faire émerger progressivement une conscience collective sur la notion d'interdépendance des actions et de solidarité entre les *douars* riverains autour d'un même massif forestier.

Par ailleurs, des commissions locales des forêts ont été constituées dont chacune regroupe des usagers qui utilisent le même espace (parcours, prélèvement de bois de feu, agriculture, défrichage, etc.).

Pour mener à bien l'ensemble des actions du projet et tendre, d'une part, vers une responsabilisation des populations dans la préservation des ressources forestières et leur exploitation, et, d'autre part, vers une meilleure prise en compte du facteur social dans les plans d'aménagement des forêts, deux types de structures ont été mises en place:

- les comités de massifs, rassemblant l'ensemble des acteurs et des usagers du massif forestier;
- les commissions locales, plus ciblées dans l'espace, qui prendront en compte les besoins spécifiques et les intérêts locaux de groupes d'usagers, l'utilisation de leurs espaces forestiers, pour contribuer à une gestion rationnelle des espaces utilisés sur l'ensemble du massif. Ces commissions auront également pour vocation d'être les interlocutrices du projet pour les différentes actions à mener.

La phase de constitution des comités de massifs a été précédée par une campagne de sensibilisation et de présentation du projet pilote et de ses objectifs au niveau des douars et des sièges des cercles de Bab Taza, Bab Berred et Bouhmed.

Les réunions ont été organisées par l'équipe du projet pilote et de ses objectifs ainsi que la présentation de la fiche préparée par l'équipe du projet concernant l'organisation de la population et la constitution des comités de massifs et des commissions locales des forêts. Les discussions avec les autorités locales et les élus ont été fructueuses, ce qui a permis l'enrichissement de la fiche proposée et l'arrêt de la composition, du fonctionnement et des attributions des comités de massifs et des commissions locales des forêts.

A la fin de chaque réunion, un calendrier de réunions avec les populations riveraines des deux massifs forestiers a été arrêté.

Les réunions tenues au niveau des douars riverains des deux massifs (94 douars) du 27/09/95 au 23/10/95 avaient pour objectifs:

- la présentation du projet pilote, les objectifs, la composition et les attributions des comités de massifs et des commissions locales des forêts;
- de reporter sur une carte l'espace forestier utilisé par la population de chaque douar en matière de parcours et d'approvisionnement en bois de feu et bois de chauffage;
- la désignation, par la population de chaque douar, de deux délégués «forêt», un ancien et un jeune, et d'une déléguée des femmes qui siégeront au niveau des comités de massifs et des commissions locales des forêts.

Toutes les informations recueillies au niveau des douars lors des tournées et des enquêtes réalisées par l'équipe du projet, étaient à la base d'un découpage des deux massifs forestiers en zones homogènes qui regroupaient chacune un certain nombre de douars. Au niveau de chaque zone homogène, une commission locale a été constituée. Ce découpage a été validé par les comités de massifs.

Constitution des comités de massifs

Le comité de massif, qui regroupe l'ensemble des acteurs sociaux, administratifs, techniques et institutionnels concernés par l'utilisation d'un même massif forestier, est une instance de concertation et de coordination pour la définition de modalités d'usages d'un massif forestier homogène et



géographiquement circonscrit. Il a pour objectifs et finalités les aspects suivants:

- établir un dialogue permanent entre les populations riveraines des forêts et les techniciens et autorités;
- faire reconnaître la multiplicité des fonctions et formes de gestion (donc de statut) de l'espace forestier;
- faire reconnaître également un espace domaniale non contesté mais avec des modalités de prélèvements et de gestion des usages à redéfinir en fonction des besoins locaux, ceci dans le cadre d'un plan d'aménagement global du massif forestier;
- faire émerger progressivement une conscience collective sur la notion d'interdépendance des actions et de solidarité entre les douars riverains autour d'un même massif forestier;
- faire émerger des groupements d'usagers pour une meilleure gestion de l'ensemble du massif, et réduire ainsi les dégradations en forêt.

Les commissions locales des forêts

Si le comité de massif est une instance de concertation et d'information visant à harmoniser les interventions, et à sensibiliser les nombreux douars riverains (et communes rurales) à la nécessité d'une approche globale pour l'aménagement d'un massif et la satisfaction de leurs besoins à long terme, il est cependant évident que ce comité, du fait de son échelle, ne constitue pas une instance de discussion et de résolution des problèmes et des particularismes locaux.

Aussi, afin de tenir compte des problèmes rencontrés par les douars, de leurs besoins spécifiques propres, et des caractéristiques de leur terroir et de leur espace forestier, il a été envisagé de mettre en place des relais locaux plus proches des douars, sous la forme de commissions représentatives d'une fraction, d'une ethnie ou de plusieurs douars utilisateurs d'un même espace forestier, à l'échelle duquel doit se faire une réflexion propre aux usages en cours.

Le massif forestier (Bab-Berred, Tanghaya-Kourt) peut ainsi être découpé en plusieurs commissions locales des forêts, qui peuvent plus ou moins se calquer sur le découpage des communes rurales (parties) et/ou des fractions, lorsque ce dernier est représentatif d'une répartition des espaces forestiers et des usages entre douars et fractions.

La commission locale des forêts ainsi définie représente un groupement d'usagers d'un même espace d'utilisation et des besoins similaires. Cet interlocuteur local permettra d'alimenter les débats pour l'élaboration du plan d'aménagement général à partir de la prise en compte de ses problèmes particuliers.

Associations de développement local et coopératives de production

Avec l'avancement du projet et l'exécution des actions au niveau des douars avec la participation de la population et l'instauration d'un climat de confiance entre les deux parties, ces instances informelles (commissions locales des forêts) ont été substituées par des associations de développement local considérées actuellement comme interlocuteurs principaux du projet et d'autres intervenants dans le milieu rural.

Ainsi, 44 associations de développement local ont été constituées regroupant 92 douars.

Approche participative et fondée sur le partenariat

L'équipe du projet GEF-RIF a adopté une approche participative progressive au fur et à mesure de l'avancement de l'exécution des actions identifiées, tant verticalement qu'horizontalement.

Verticalement, la participation a évolué depuis le dialogue et la concertation jusqu'à la prise en charge de la gestion, la conservation et la réhabilitation des infrastructures collectives passant par la négociation des termes des conventions, la participation financière ou musculaire à l'exécution de l'action et au suivi et au contrôle des travaux. Le taux et les modes de participation varient d'une action à un autre et d'une zone à une autre.

Horizontalement, l'équipe du projet a tenté d'élargir la participation à l'exécution des actions à d'autres partenaires locaux: les communes rurales les services provinciaux, les ONG de développement rural, les départements ministériels et les organismes internationaux.

L'exécution des programmes de la première phase du projet GEF-RIF (septembre 1995- mars 1998) a permis d'exploiter une expérience satisfaisante en matière de préservation et de gestion participative des écosystèmes forestiers du RIF. Les résultats obtenus et les outils développés peuvent être résumés comme suit:

- mise en place de nouvelles structures de concertation et de dialogue (les comités de massifs et les associations de développement local);
- élaboration d'études stratégiques sur tout le RIF, études ponctuelles, et actions pilotes de recherche-développement;
- réalisations concrètes sur le terrain avec la participation des populations et des communes rurales;

- constitution de référentiels techniques juridiques et institutionnels spécifiques à la région RIFaine.

Ainsi, le financement de la deuxième phase du projet GEF-RIF a permis à l'équipe du projet d'approfondir cette expérience et de préparer d'autres outils et stratégies en vue d'alimenter le projet de développement rural intégré, gestion des ressources naturelles (DRI/GRN) et le projet de développement des zones forestières et pÉRIForestières de la province de Chefchaouen.

C'est dans cette optique, et dans le but de vulgariser la stratégie globale adoptée par le projet que l'équipe du projet a tenté de faire intervenir la société civile dans le processus de développement local en concluant des conventions de partenariat avec les ONG locales qui vont constituer des relais entre les associations de développement local créées au sein de la zone d'action du projet et les services provinciaux, les départements ministériels, les organismes internationaux, etc.

Consciente des rôles et tâches que peuvent accomplir les ONG locales, maillon nécessaire à la mise en œuvre d'une stratégie globale de développement d'une zone très contraignante, la direction du projet a conclu des conventions de partenariat avec:

- l'Association de Talasemtane pour l'environnement et le développement (ATED) (15/01/99);
- l'Association de l'Union nationale des femmes du Maroc, antenne de Bab Taza (10/02/99);
- l'Association des jeunes promoteurs de la province de Chefchaouen (21/04/99);
- l'Association ZAÏNAB pour la promotion de la femme (27/12/99).

Les termes de ces conventions visent particulièrement:

- l'organisation et la réalisation des campagnes de sensibilisation et de prise de conscience des problèmes relatifs à la sauvegarde de l'environnement et à la préservation des ressources de la zone du projet au profit des associations de développement local;

- la participation à la création et à l'encadrement d'associations de développement locales relevant des trois massifs forestiers;
- la formation et l'encadrement des membres de ces associations en fonction des besoins exprimés et conformément au programme d'action arrêté en commun accord;
- la participation au suivi et à l'encadrement des travaux.

Les résultats et outils préconisés

Au niveau du Ministère des eaux et forêts:

- l'affirmation d'une stratégie forestière spécifique au RIF;
- un changement progressif de comportement des agents forestiers;
- l'application de procédure de délimitation du domaine forestier plus consensuelle et concertée;
- une cohérence et une amélioration de l'encadrement et de la gestion des massifs forestiers.

Au niveau des populations RIFaines de la zone d'intervention:

- une ouverture au dialogue des populations RIFaines et le rétablissement progressif d'une confiance vis-à-vis des structures administratives;
- l'émergence d'instances collectives nouvelles de concertation et de discussion (comité de massif, commissions locales et associations de développement locales), reconnues par les autorités et les populations;
- le lancement d'une ébauche de dynamique de développement par la réalisation d'actions répondant aux besoins exprimés par les populations;
- la satisfaction des besoins en produits forestiers tout en répondant aux exigences de gestion du domaine forestier.

Au niveau du patrimoine forestier:

- l'arrêt des défrichements sur les massifs forestiers concernés par le projet et le bornage effectif et respecté des forêts de ces massifs;
- un cadre institutionnel, juridique et technique adapté aux forêts RIFaines;
- un référentiel technique en matière d'aménagement, de protection et de régénération des forêts ainsi que de valorisation des ressources naturelles du RIF;
- la participation des populations à la gestion des usages en forêts dans le cadre du plan d'aménagement (plan de gestion des prélèvements).



Les impacts du projet GEF-RIF

Sur la préservation des forêts:

- stabilité du domaine forestier et diminution importante des délits de défrichement, grâce à la méthode consensuelle de la délimitation du domaine forestier;
- diminution de la pression du cheptel sur l'espace forestier à cause de la disponibilité des aliments du bétail commercialisés au niveau des douars désenclavés par le projet;
- réduction d'au moins 50 pour cent de la consommation de bois de feu et de bois de chauffage au niveau des ménages qui ont bénéficié du programme bois-énergie;
- conduite des peuplements et valorisation des ressources forestières dans le cadre du plan de développement concerté des zones forestières et péri-forestières.

Sur les plans socio-économiques:

- amélioration du cadre de vie des usagers (désenclavement, adduction d'eau potable, assainissement, fours améliorés, accès au gaz, alphabétisation, apprentissage, etc.);
- amélioration des revenus des usagers (intensification de l'arboriculture fruitière, PMH, apiculture, safran naturel, création d'emplois, etc.);
- augmentation du pouvoir d'achat des paysans (réduction des frais de transport, stabilité des prix des intrants et des denrées alimentaires toute l'année, réduction importante des amendes forestières, etc.).

Conclusions

L'exécution des programmes prévus au cours de la 1^{ère} tranche (septembre 1995 - mars 1998) a permis, d'une part, de réaliser quatre études stratégiques à l'échelle du RIF dont les résultats et les scénarios proposés ont fait l'objet du sous-programme n°1 «gestion des ressources naturelles» (projet financé par l'Union européenne: 1999) et d'autre part, la mise en œuvre d'une stratégie de développement participatif intégré des zones forestières et pÉRIForestières spécifique à la zone RIFaine. Ce modèle de développement sera généralisé sur tous les massifs forestiers de la province de Chefchaouen à partir de l'année 2001 dans le cadre du projet de développement intégré des zones forestières et pÉRIForestières de la province de Chefchaouen financé par l'Union européenne.

Si on prend en compte les spécificités de la zone, et plus particulièrement les défrichements intenses du domaine forestier considéré comme réserve foncière pour la cannabiculture, les enjeux d'intervention visant la sauvegarde de l'écosystème ne peuvent être maîtrisés que par la démarche participative. Malgré les difficultés rencontrées au départ, le projet GEF-RIF est arrivé à instaurer un climat de confiance, grâce aux dialogues avec les usagers et aux actions réalisées sur le terrain. Cet état de fait a facilité au projet la mise en place d'institutions de partenariats qui ont favorisé la réalisation de plusieurs projets d'ordre socio-économique ayant un impact direct sur l'amélioration des conditions de vie et la sensibilisation de la population à la sauvegarde des ressources naturelles.